COMPTE-RENDU DE

LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

22 MARS 2026 A 17 H 30

Date de convocation : 18/03/2026

PRESENTS (à l'ouverture de la séance) : Tous les membres en exercice, sauf :
- **Elorie BOUCAUT (procuration à Patricia ROMANI)**

La séance du Conseil s'est déroulée dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER.

Mme Patricia ROMANI a été nommée secrétaire.

---oooOOOooo---

Monsieur MAZAUDIER ouvre la séance et donne la Présidence au doyen des élus, M. Jacques MATHIEU-CHARRE.

1°) Election du Maire

Désignation de 2 assesseurs : Emilie BOUYARD et Loïc MATHIEU-CHARRE ;

Madame Valérie CHANEAC est candidate au poste de Maire. Il est procédé au vote au scrutin secret.
A l'issu du vote, 19 bulletins sont dénombrés dans l'urne, 17 votes pour Valérie CHANEAC et 2 bulletins blancs.

Madame Valérie CHANEAC est élue Maire de Saint Chaptes et prend la présidence de séance, revêtue de l'écharpe tricolore.

2°) Détermination du nombre d'adjoints

Le précédent Conseil municipal comptait 5 adjoints, soit le maximum autorisé. Il est proposé d'en conserver 5. Accord à l'unanimité.

3°) Elections des adjoints

Le vote se fait au scrutin de liste paritaire. Madame le Maire enregistre la liste de M. Sébastien CHAPDANIEL composé de lui-même, Edith MONCHENEY, Jocelyn PORTAL, Emilie BOUYARD et Jacques MATHIEU-CHARRE.
Il est procédé au vote à bulletins secrets.
A l'issu de ce vote, 19 bulletins sont dénombrés dans l'urne, 19 en faveur de la liste présentée par M. CHAPDANIEL.

Les 5 adjoints suivants sont donc élus à l'unanimité : Sébastien CHAPDANIEL, Edith MONCHENEY, Jocelyn PORTAL, Emilie BOUYARD et Jacques MATHIEU-CHARRE.

Madame le Maire donne lecture de 14 articles de la « Charte de l'élu local » puis revêt chaque adjoint de l'écharpe tricolore.
Elle termine par un discours.

La séance est levée à 17 h 45.